

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21 janvier 2020 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M^(M)

PERMANENCE N° 1.

FIN DE LA PERMANENCE 1

5 février 2020 de 14⁰⁰ à 17⁰⁰

PERMANENCE N° 2

1. Pourquoi ce projet n'a pas été présenté plus tôt, notamment lors de la consultation PLUIT ?

2. Pourquoi ne savons-nous pas quel type d'industrie/entreprise va louer ce bâtiment logistique ?

3. Quel projet est envisagé ? Quel développement économique ?
↳ pourquoi développer ce site de cette manière sachant que ~~ce~~ ^{ce projet} ~~projet~~ demeure "classique" donc peu innovant, ~~est~~ et peu écologique ... ?

4. Est-ce vraiment nécessaire pour l'ARC de développer encore ce type d'activité ?
Ne peut-on pas songer à occuper les sols d'une autre façon, ou les préserver ... ?

FIN DE LA PERMANENCE N° 2

15 février 2020 de 9⁰⁰ à 12⁰⁰

PERMANENCE N° 3

Non au projet pour :

- Non respect des recommandations et normes environnementales
- Utilisation des terres agricoles par la "bétonisation"
- Aucune études d'impact de CO2 concernant l'environnement
- Augmentation importante de trafic routier poids lourd
- Aucune études d'impact pollution pour la traversée des villages de BAGY et MENCHY HUMIERES (non inscrit dans le dossier PC)
- Prévisions de détérioration de la D935 et réfection importante sur le temps (coût important)
- A prévoir : obligation de sortie à ARSY dans les 2 sens pour éviter la traversée de BAGY et MENCHY - HUMIERES
- Mépris total de la santé de l'humain en se retranchant derrière un projet économique !!!
- Voir si la Communauté de Communes du Pays de Souron a été interpellé de ce projet
- Merci à l'ARC de négliger les communes voisines indépendantes !!!

Ernayik et Françoise MORIA BAGY

FIN DE LA PERMANENCE N° 3

21 Février 2020.

PÉRENNITÉ N° 4.

Il s'agit de 28 Rue SAINT Médard
comment éviter une trajectoire d'augmentation
des poids lourds D 35
conserver la traversée de Baugy ?
quel sont les risques de pollution.
en fonction des produits stockés ?
Clap.

FIN DE LA PÉRENNITÉ N° 4
